

Objet : **Modification de l'aire de mouvement et mise en service de 8 postes de stationnement définitifs (J1 à J8) relatifs à l'aménagement de l'aire de trafic autour de la jetée régionale.**

En vigueur : **Du 25 janvier 2024 au 17 avril 2024.**

Lieu : AD : Martinique Aimé Césaire TFFF

Ce SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM 006/23 (CHG : Mise à jour de données techniques relatives aux aires de trafic et aux TWY).

Préambule :

L'objet de ce supplément d'AIP est de décrire **les modifications impactant l'aire de trafic autour de la nouvelle jetée régionale** (extension de l'aérogare) durant les travaux d'aménagement de nouveaux postes de stationnement J1 à J8. Les travaux seront décomposés en **quatre phases**. D'autre part, en raison de l'état dégradé de la couche de roulement du TWY Lima, ce SUP AIP maintient sa fermeture, entre les points d'attente intermédiaires Lima 1 et Lima 2 (voir carte ADC 01 en page 2 et carte APDC 02 en page 8). Une correction du point d'attente de l'entrée de l'aire de trafic de la Zone Aviation Générale sur la carte AD2 TFFF APDC 02 s'avère nécessaire pour coller à la réalité du marquage au sol. Les résistances des aires de trafic et des TWY sont également mises à jour (voir tableau AD 2.TFFF.8 en page 7).

Description :

Dans le cadre des travaux, l'aire de trafic à l'Est de l'aérogare est modifiée tel que, à terme :

- Les postes de stationnements provisoires nommés R1, R2, R3 et R4 sont supprimés.
- Des postes de stationnements existants sont supprimés.
- Les postes de stationnements définitifs nommés P1, J1, J2, J3, J4, J5, J6, J7, J8 sont mis en service.

Les travaux se dérouleront en différentes phases, **activées par NOTAM** et selon les plans détaillés associés à chacune des phases :

- Phase 1 : Travaux sur postes de stationnement à l'Est de la jetée régionale.
- Phase 2 : Exploitation des nouveaux postes de stationnement à l'Est de la jetée régionale.
- Phase 3 : Travaux sur postes de stationnement à l'Ouest de la jetée régionale.
- Phase 4 : Configuration finale - Exploitation de l'ensemble des postes de stationnement autour de la jetée régionale.

Parallèlement, sur le reste de l'aire de trafic, les conditions d'exploitation de postes de stationnement ont été modifiées pour augmenter la capacité d'accueil d'hélicoptères sur la plateforme.

Dispositions générales :

- Travaux réalisés de jour et/ou de nuit.
- Un balisage des zones neutralisées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.
- Tous les aéronefs à l'arrivée sont placés par un placeur tel que précisé dans l'article 29 de l'Arrêté Préfectoral R02-2017-06-08-003 du 06 juin 2017 relatif aux mesures de sécurité, de protection incendie, de prescriptions sanitaires et de salubrité applicable sur l'aéroport Martinique Aimé Césaire.

Création de points de vérification INS pour les postes de stationnement :

Des points de vérification INS ont été définis pour les postes de stationnement définitifs 4, P1, J1 à J8 (voir tableau AD 2.TFFF.8 en page 7) pour faciliter leur utilisation (voir plans d'exploitation des différentes phases.)

En phases 1 et 2, le point de vérification INS du poste R4 est défini comme suit :

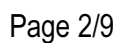
	INS	LAT	LONG
Point de vérification INS du poste R4	INSR4	14°35'39.65"N	060°59'53.95"W

Conditions d'exploitation des postes de stationnement accueillant des HEL, et du TWY A :

Les postes de stationnement existants prévus pour accueillir des hélicoptères sont les suivants : 0, 96, 97, 142 et 152.

- En amont de toute opération d'hélicoptère, un PPR de 72h doit être notifié à l'adresse pca@martinique.aeroport.fr ou par fax au 0596 42 18 77.
- Pas d'hélicoptère autorisé au poste 9.
- Il n'y a pas de marquage spécifique sur les postes HEL.

Pour les B747, ne pas utiliser le TWY A pour dégager la piste 10 lorsque le poste 0 est occupé par un aéronef (souffle sur poste 0).



Description des différentes phases :

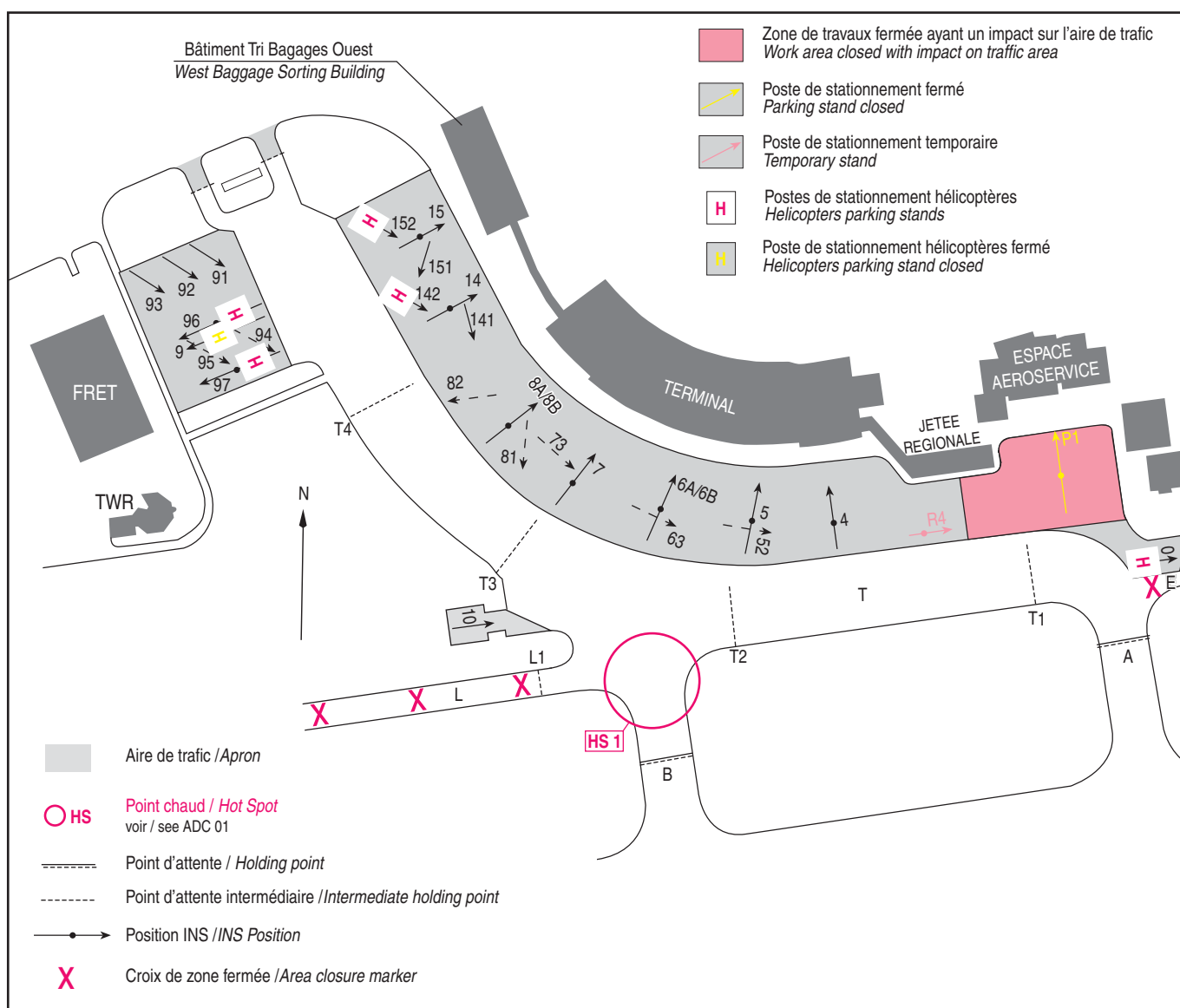
Phase 1 : Travaux sur postes de stationnement à l'Est de la jetée régionale Les dates et heures d'activation réelles seront annoncées par NOTAM.

Postes de stationnement disponibles :

- Poste de stationnement provisoire maintenu en service : R4
- Poste de stationnement existant en service : 4

Postes de stationnement rendus indisponibles :

- Suppression des postes de stationnement provisoires R1, R2, R3
- Suppression des postes de stationnement existants 2, 3, 11, 12, 21, 22, 31, 32, 41, 42
- Fermeture temporaire du poste de stationnement P1

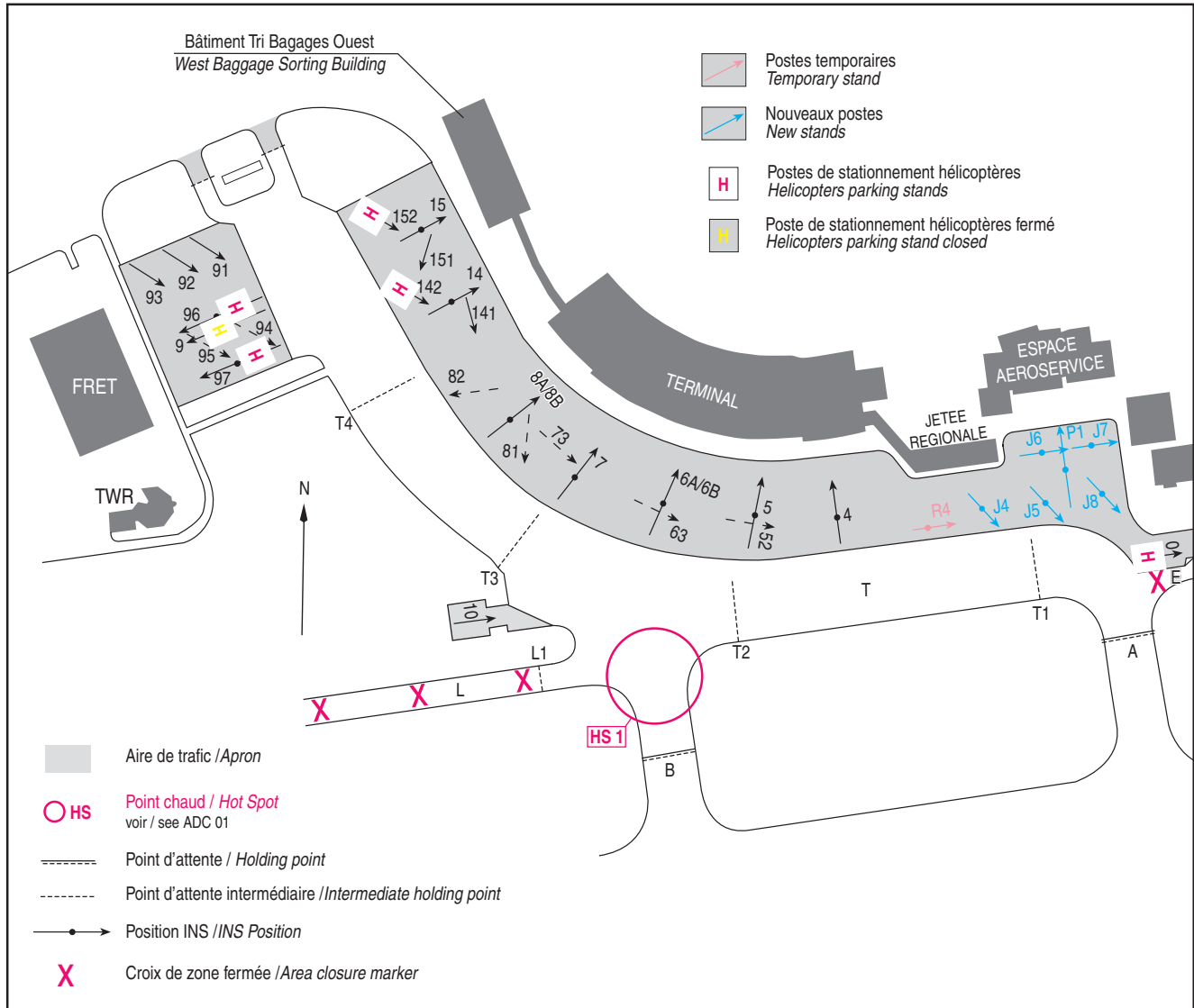


Carte AD 2 TFFF APDC 01 modifiée

Phase 2 : Exploitation des nouveaux postes de stationnement à l'Est de la jetée régionale
Les dates et heures d'activation réelles seront annoncées par NOTAM.

Postes de stationnement disponibles :

- Poste de stationnement provisoire en service : R4
- Mise en service des nouveaux postes de stationnement : P1, J4, J5, J6, J7, J8



Carte AD 2 TFFP APDC 01 modifiée

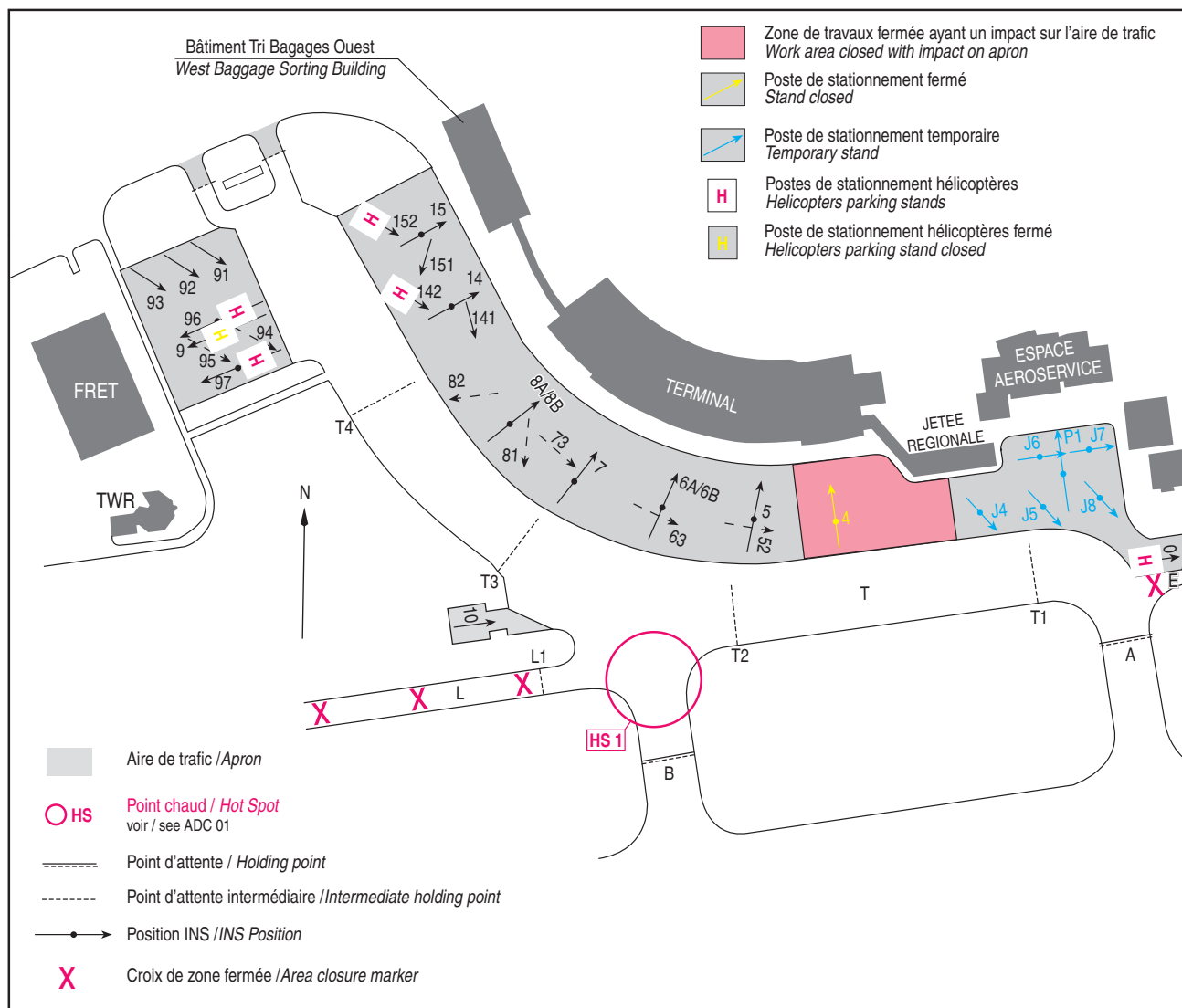
Phase 3 : Travaux sur postes de stationnement à l'Ouest de la jetée régionale
Les dates et heures d'activation réelles seront annoncées par NOTAM.

Postes de stationnement disponibles :

- Maintien en service des postes de stationnement : P1, J4, J5, J6, J7, J8

Postes de stationnement rendus indisponibles :

- Suppression du poste de stationnement provisoire R4
- Fermeture temporaire du poste de stationnement 4

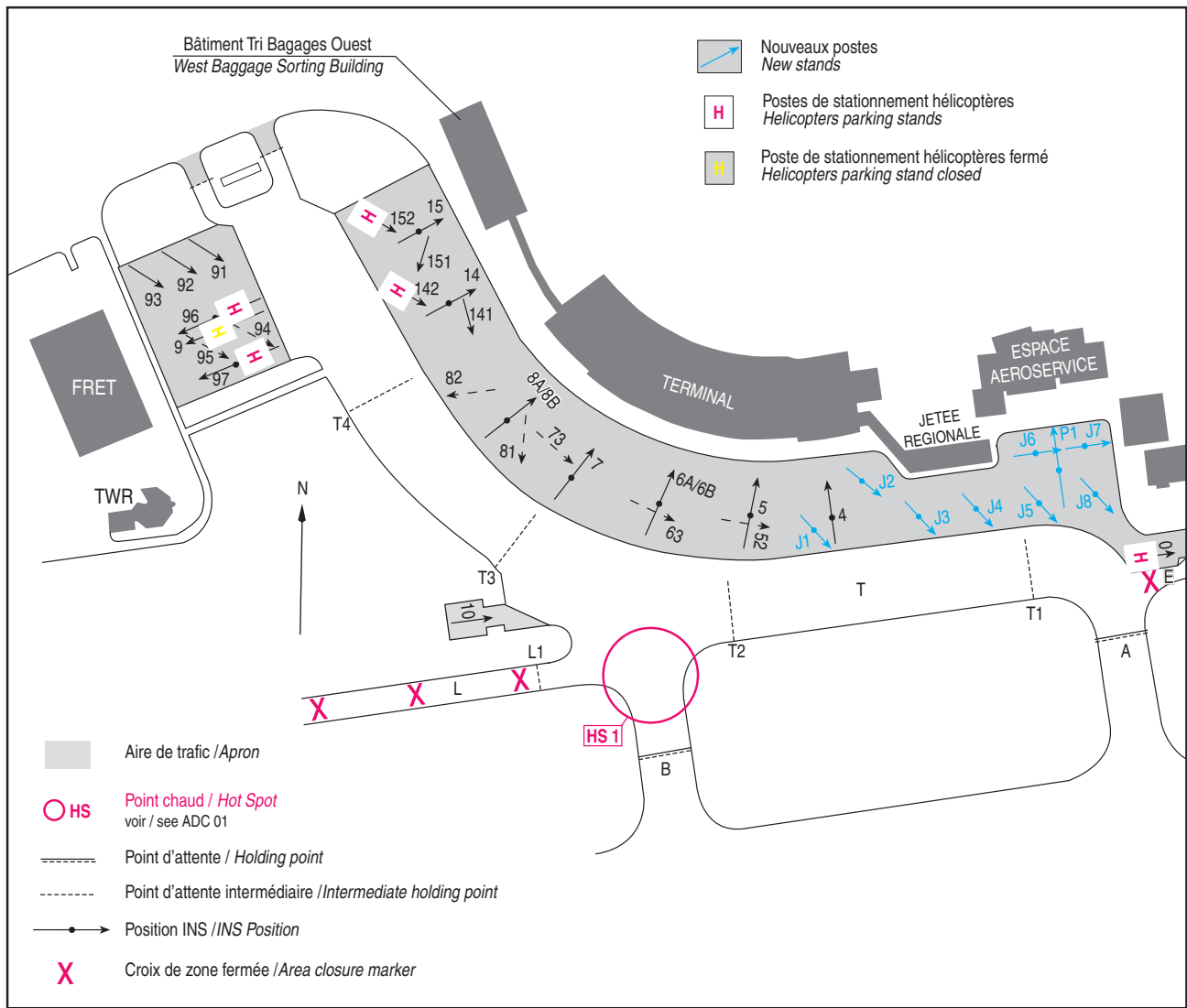


Carte AD 2 TFFF APDC 01 modifiée

Phase 4 : Configuration finale - Exploitation de l'ensemble des postes de stationnement autour de la jetée régionale
Les dates et heures d'activation réelles seront annoncées par NOTAM.

Postes de stationnement disponibles :

- Mise en service des nouveaux postes de stationnement : J1, J2, J3
- Remise en service du poste de stationnement 4
- Maintien en service des postes de stationnement : P1, J4, J5, J6, J7, J8



Carte AD 2 TFFF APDC 01 modifiée

AD 2 TFFF.AD 2.8 Aires de trafic, TWY et emplacements de vérification Aprons, TWY and check locations

1	Revêtement de l'aire de trafic / <i>Apron surface</i>	Béton bitumineux (PRKG principal)	Bituminous concrete (main PRKG)	
	Résistance de l'aire de trafic / <i>Apron strength</i>	Zone GOLF : 8 F/D/W/T Zone MIL : 40 F/C/W/T Poste P1 : 73 F/B/W/T Poste 4 : 96 F/C/W/T Poste 5 : 118 F/C/W/T Poste 6 : 84 F/B/W/T Postes 7 et 8 : 75 F/C/W/T Poste 9 : 52 F/D/W/U Postes 14 et 15 : 71 F/C/W/T Postes J1 à J8 : 73 F/B/W/T	G area : 8 F/D/W/T MIL area : 40 F/C/W/T Stand P1 : 73 F/B/W/T Stand 4 : 96 F/C/W/T Stand 5 : 118 F/C/W/T Stand 6 : 84 F/B/W/T Stands 7 and 8 : 75 F/C/W/T Stand 9 : 52 F/D/W/U Stands 14 and 15 : 71 F/C/W/T Stands J1 to J8 : 73 F/B/W/T	
2	Largeur TWY / <i>TWY width</i>	A : 29 m ; B : 25.45 m ; C : 11.3 m ; D et L : 22.5 m ; M : 23 m ; T : 24.2 m		
	Revêtement des TWY / <i>TWY surface</i>	Béton bitumineux	Bituminous concrete	
	Résistance des TWY / <i>TWY strength</i>	A : 82 F/C/W/T B : 71 F/C/W/T C : 28 F/C/W/T D : 79 F/C/W/T L : 47 F/C/W/T M : 45 F/C/W/T T : 76 F/C/W/T		
3	Emplacement des ACL / <i>ACL location</i>	THR 10 DTHR 28		
	Altitude des ACL / <i>ACL elevation</i>	THR 10 : 10ft (3m) DTHR 28 : 12ft (4m)		
4	Points de vérification VOR / <i>VOR checkpoints</i>			
5	Points de vérification INS / <i>INS checkpoints</i>	INSP1 14°35'35.97"N 061°0'3.44"W INS4 14°35'34.98"N 061°0'10.09"W INS5 14°35'40.55"N 060°59'58.87"W INS6A 14°35'40.88"N 061°00'01.07"W INS6B 14°35'40.71"N 061°00'01.12"W INS7 14°35'41.73"N 061°00'03.17"W INS8A 14°35'43.02"N 061°00'04.99"W INS8B 14°35'43.08"N 061°00'04.85"W INS9 14°35'43.79"N 061°00'14.93"W INS96 14°35'44.10"N 061°00'15.06"W INS97 14°35'42.84"N 061°00'14.49"W INS14 14°35'45.23"N 061°00'06.96"W INS15 14°35'47.32"N 061°00'08.05"W	INSJ1 14°35'33.08"N 061°00'09.99"W INSJ2 14°35'34.61"N 061°00'08.46"W INSJ3 14°35'33.58"N 061°00'06.97"W INSJ4 14°35'33.88"N 061°00'05.29"W INSJ5 14°35'34.17"N 061°00'03.60"W INSJ6 14°35'35.77"N 061°00'03.78"W INSJ7 14°35'35.96"N 061°00'02.59"W INSJ8 14°35'34.29"N 061°00'02.04"W	
6	Observations / <i>Remarks</i>	Voir carte / see chart AD 2 TFFF APDC 01 Fermeture de L entre L1 et L2 / <i>Closure of L between L1 and L2</i>		

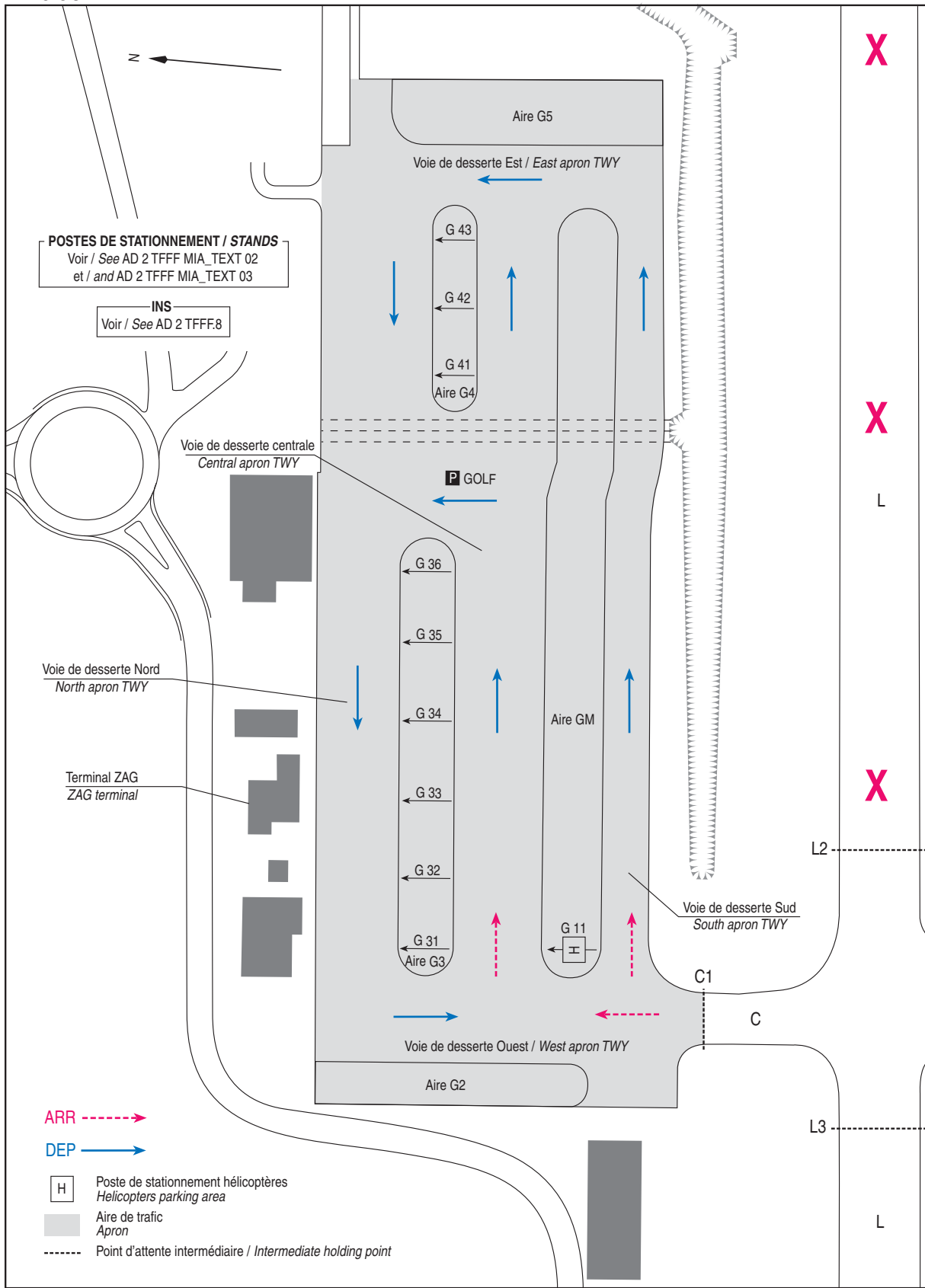
Cette phase correspond à la configuration finale de la plateforme après les travaux.

Cette configuration sera reprise dans l'AIP CAR SAM NAM au cycle 04/24 en vigueur le 18 avril 2024

AIRE DE STATIONNEMENT

Parking areas

PRKG GOLF

MARTINIQUE AIME CESAIRE

Carte AD 2 TFFF APDC 02 matérialisant la fermeture du TWY LIMA et la modification de la limite NW de l'aire de trafic

CONDITIONS D'EXPLOITATION DES POSTES IMPACTES PAR LA MODIFICATION DE L'AIRE DE TRAFIC :

Nom du poste	Sorties	Aéronef de référence et/ou envergure MAX (m)	Aéronef de référence et/ou longueur MAX (m)	Utilisation Observations
0	AD	ATR 72 - 27	ATR 72 - 27.16	Non exploitable de nuit.
	A	Bell 429 - ϕ 10,91	Bell 429 - 13.11	Stationnement de jour uniquement.
P1	P	A330-900 - 64.00	A330-900 - 63.69	Neutralisé par J5, J6, J7 et J8. Repoussage vers l'Ouest obligatoire.
4	P	B777-300ER - 64.80	B777-300ER - 73.86	Neutralisé par J1 et J2. Pas de repoussage de B747 vers l'Est (nez à l'Ouest) pour quitter le P5 lorsque le poste 0 est occupé par un aéronef.
5	P	B777-300ER - 64.80	B777-300ER - 73.86	Neutralisé par le poste 52. Pas de repoussage de B747 vers l'Est (nez à l'Ouest) pour quitter le P5 lorsque le poste 0 est occupé par un aéronef.
9	P	B747-400 - 64.4	B747-400 - 70.6	Lors de repoussage, neutraliser les sorties hangars. Les ACFT de code C à E devront être repoussés au Nord- Ouest et tractés jusqu'au T4.
96	P	B737-800 - 34.32	B737-800 - 39.48	Neutralisé par les postes 9, 91, 92, 93, 94, 95. Les ACFT de code C devront être repoussés au Nord-Ouest et tractés jusqu'au T4.
	A	Puma AS332 - ϕ 15,6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé dans entrée et sortie par les postes 9, 94, 95.
97	P	B737-800 - 34.32	B737-800 - 39.48	Neutralisé par les postes 9, 91, 92, 93, 94, 95. Les ACFT de code C devront être repoussés au Nord-Ouest et tractés jusqu'au T4.
	A	Puma AS332 - ϕ 15,6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé dans entrée et sortie par les postes 9, 95.
142	A	ATR72 - 27.05	ATR 72 - 27.16	Neutralisé par le poste 14.
	A	Puma AS332 - ϕ 15,6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé dans entrée et sortie par le poste 14.
152	A	ATR72 - 27.05	ATR 72 - 27.16	Neutralisé par le poste 15.
	A	Puma AS332 - ϕ 15,6	Puma AS332 - 18.70	Neutralisé dans entrée et sortie par le poste 15.
R4	AD	ATR 42-600 - 24.57	ATR 42-600 - 22.57	
J1	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par le poste 4.
J2	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par le poste 4.
J3	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	
J4	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	
J5	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par P1.
J6	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par P1. Neutralisé en entrée par J5. Neutralisé en sortie par J7 et J8.
J7	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par P1. Neutralisé en entrée par J5 et J6. Neutralisé en sortie par J8.
J8	A	ATR 72-600 - 27.05	ATR 72-600 - 27.16	Neutralisé par P1.

L'accueil d'un aéronef de code F aux postes 9, 14 et 15 donnera lieu à une étude spécifique avant acceptation

Légende (sorties de poste) :

A : Autonome

AD : sortie autonome avec virage à droite

P : Push back